



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**Intervention
de
Monsieur Fritzner GASPARD
Représentant Permanent adjoint
Chargé d'Affaires a.i.**

**Cinquième Commission
Point 55
« Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti »**

New York, le 10 mai 2013

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Contrôleur, Madame Maria Eugenia Casar pour la présentation du Rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUSTAH 2013-2014. Mes remerciements vont aussi au Président du CCQAB, M. Carlos Ruiz Massieu pour l'introduction du rapport du Comité Consultatif.

D'emblée, ma délégation soutient la Déclaration faite par le Représentant de Cuba au nom de la CELAC.

Monsieur le Président,

La MINUSTAH a pour mission fondamentale, aux termes des résolutions du Conseil de Sécurité, d'accompagner le Peuple haïtien sur la voie de la stabilité institutionnelle, sociale, politique et du développement durable.

Le bilan de ses actions, au regard des progrès significatifs accomplis en Haïti, que ce soit dans le domaine humanitaire que dans celui de la Reconstruction, est globalement positif. C'est donc pour moi l'occasion de remercier, au nom du Gouvernement haïtien, la communauté internationale, en particulier tous les pays contributeurs pour tous les efforts consentis, pour venir en aide au peuple haïtien.

Le Rapport du Secrétaire général, présenté en mars dernier au Conseil de Sécurité, a fait état de nombreux progrès réalisés en Haïti. Ces avancées touchent le domaine humanitaire, le renforcement des capacités institutionnelles, l'état de droit et la sécurité. Il en est de même du développement de la Police Nationale. Il convient également de souligner les progrès importants réalisés dans les domaines social, économique et politique.

Le Rapport parle aussi de nombreux défis auxquels les autorités doivent faire face.

Monsieur le Président,

Les Opérations de maintien de la paix évoluent dans des contextes socio politiques complexes et difficiles qui exigent une grande souplesse et une grande capacité d'adaptation. Elles ont pour mission non seulement d'aider à la résolution des problèmes, mais aussi d'œuvrer à la stabilisation et au progrès.

Dans cet ordre d'idées, le budget des Opérations de maintien de la paix demeure un outil important et doit tenir compte des réalités socio économiques et politiques et des priorités des Autorités nationales et locales.

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite des efforts déployés en vue d'arriver à ce Budget équilibré de la MINUSTAH pour l'exercice 2013-2014. Car, nous savons combien il est difficile de faire l'arbitrage entre les exigences d'une bonne comptabilité financière et la réalité.

Cependant, elle ne peut s'empêcher de regretter que chaque année, le budget de la MINUSTAH diminue. Cette année, elle a encore diminué de 11%, par rapport au précédent budget. Ma délégation regrette également l'existence de solde inutilisé dans le budget 2012-2013, malgré les immenses défis auxquels le Gouvernement haïtien doit faire face. Enfin, elle attire l'attention de la Commission sur le fait que le budget 2013-2014, recommande par le Comité consultatif est légèrement différent de celui du Secrétaire Général.

Pour toutes ces raisons, ma délégation estime que nous pouvons, au cours des négociations, faire des efforts en vue d'améliorer davantage le budget 2013-2014. Certains postes budgétaires méritent d'être réévalués au profit d'autres. Il importe de citer, entre autres, celui des transports aériens, 14 millions et celui de la communication, dont le montant est de 22 millions dollars.

Monsieur le Président,

Ma délégation croit qu'une attention particulière doit être accordée au poste budgétaire « Projets à effet rapide », pour lequel le montant affecté pour la période 2013-2014 est de 5 millions dollars des États Unis, pour 120 projets. Certes, ce montant est le même par rapport au précédent budget, mais demeure en dessous du budget 2011-2012, qui avait consacré un montant de 7 millions, pour 177 projets.

Monsieur le Président,

Il nous paraît donc urgent et nécessaire de valoriser davantage ce poste budgétaire. En effet, il est dit dans le Rapport du Secrétaire général, dont nous sommes saisis, que les projets à effet rapide, qui touchent de nombreux domaines (humanitaire, infrastructure, éducation, santé, eau potable, pour ne citer que ceux-là) sont conçus pour combler certaines insuffisances des services publics et prévenir les problèmes qui pourraient compromettre la stabilisation du pays. Les indicateurs de performance ont été clairement établis pour ces projets. Par exemple, il est dit après une évaluation interne des projets à effet rapide réalisés, que la population locale apprécie ces projets et juge qu'ils ont des retombées positives au niveau local.

Pour ce qui concerne, par exemple, des projets portant sur l'irrigation, l'agriculture et l'élevage, le Rapport dit et je cite « l'image de la Mission s'est sensiblement améliorée grâce aux emplois et aux sources de revenu offerts aux habitants et aux groupes les plus défavorisés » (fin de citation).

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, les Opérations de maintien de la paix, pour réussir, ont besoin de la crédibilité, de la confiance d'être efficaces sur le terrain. La communauté internationale se doit de leur doter de budget approprié, équilibré et qui tienne compte des principales priorités du Gouvernement. C'est cet objectif qui doit nous guider dans l'élaboration des budgets des Opérations de maintien de la paix. Et dans un esprit de dialogue constructif et de compromis, nous pourrions y arriver.

Je vous remercie.